Interdiction d’un concert trop politique ?

La préfecture de Paris a décidé d’interdire un concert prévu par le mouvement politique LFI dans le cadre de la fête de la musique et faisant suite à une manifestation contre le racisme. Les motifs invoqués sur l’arrêté font peur :

- présence de rappeurs et rappeuses Médine, Soso Maness et 2L ;
- présence de la militante Assa Traoré et du comité Adama.

L’arrêté préfectoral est une litanie de comparaisons plus que douteuses, pour une large part racistes, justifiant le danger de ces artistes pour l’ordre public. Médine serait antisémite, les autres anti-police. Leur concert servirait à réitérer les dégradations du 30 mai – soir où rappelons-le le police s’est largement illustrée par ses abus – sous-entendant que ce sont ces sauvages étrangers de banlieue qui iront à ce concert et casseront tout ! L’ironie est telle qu’il semble qu’une partie de l’affiche soit une invention de la préfecture. Par cette interdiction, la préfecture s’inscrit dans la droite ligne des politiques visant à silencier les luttes antiracistes dont les voix pro-palestiniennes même si le préfet fait montre de ne jamais mentionner la Palestine.

Il se termine par un élément encore plus surréaliste, puisque l’arrêté explique qu’un concert donné au stade de France par le chanteur Bruno Mars mobiliserait l’essentiel des forces de l’ordre de la région parisienne… Par-delà le motif absurde, le chanteur appréciera de savoir que son concert sert de motif à

l’annulation d’autres… Par ailleurs, un soir de « fête de la musique ».

Cette interdiction dépasse largement le seul concert du 21 juin. Elle envoie un message : que la musique et les arts restent en dehors du politique. Artistes, taisez-vous ! Ne dites rien et n’invitez pas de personnalités engagées.

Derrière ces noms connus qui sont visés, se cachent une forêt d’artistes qui animent le territoire, d’artistes menacé·es par les coupes budgétaires, et l’extension des prises de pouvoir de l’extrême-droite dans les arts. Artistes qui aujourd’hui doivent se demander s’ils ont le droit de chanter et dire ce qu’iels chantent et disent !

Les fondements minimums de l’État de droit ne sont même plus assurés par l’État aujourd’hui !

Nous dénonçons avec force cette interdiction ! Travailleureuses de la culture, nous sommes tou·te·s concerné·es ! Rassemblons-nous et résistons à ceux et celles qui veulent nous faire taire !

SUD Culture Solidaires – branche spectacle vivant
Paris, le 18 juin 2026